

Arrêté du 22 février 2011 relatif à la mobilisation de la réserve sanitaire

22/02/2011

Ce texte prévoit la mobilisation de sept réservistes, de formation médicale ou paramédicale et appartenant à la réserve sanitaire d'intervention, afin de participer aux ponts aériens permettant l'évacuation des ressortissants français de Libye.